

**CENTRE DE FORMALITES DES PROFESSIONS IMMOBILIERES**  
1 avenue Johannes Gutenberg – CS 70045 - SERRIS  
77776 MARNE-LA-VALLEE Cedex 4

☎ 01.74.60.51.53 - Mail : [agent.immobilier@seineetmarne.cci.fr](mailto:agent.immobilier@seineetmarne.cci.fr)

MAJ : 26/10/2021

## CARTE PROFESSIONNELLE D'AGENT IMMOBILIER<sup>1</sup>

### LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES

à joindre au [formulaire de demande de carte](#) ou à télécharger lors de votre [formalité en ligne](#)

## RENOUVELLEMENT DE LA CARTE PROFESSIONNELLE

### ➤ IDENTIFICATION DU TITULAIRE DE LA CARTE

- Chef d'entreprise :
  - Copie de la pièce d'identité ou extrait d'acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation)
  - Extrait du RCS datant de moins d'1 mois de l'entreprise. Pour les activités d'agent immobilier, le Kbis doit comporter les activités correspondant aux seules mentions demandées

ou

- Société ou association :
  - Extrait du RCS datant de moins d'1 mois de la société. Pour les activités d'agent immobilier, le Kbis doit comporter les activités correspondant aux seules mentions demandées.
  - Copie du récépissé de déclaration de l'association à la préfecture et copie des statuts de l'association
    - ❖ Représentants légaux ou statutaires, actionnaires/associés détenant au moins 25% du capital
      - Copie de la pièce d'identité ou extrait d'acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation)

ou

  - Extrait Kbis de moins de 3 mois
- Si nomination d'un directeur<sup>2</sup> :
  - Copie de la pièce d'identité ou extrait d'acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation)
  - **MORALITE DU CHEF D'ENTREPRISE, DES REPRESENTANTS LEGAUX ET STATUTAIRES<sup>3</sup>, DU DIRECTEUR<sup>2</sup>, DES L'ASSOCIES /ACTIONNAIRES DETENANT AU MOINS 25% DU CAPITAL**
- Ressortissant de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen ou du Royaume-Uni :
  - Lettre de consentement signée pour la communication du casier judiciaire du pays d'origine à l'autorité française
- Ressortissant d'un Etat tiers :
  - Extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois, ou à défaut un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative de cet Etat

➤ **GARANTIE FINANCIERE**

- Copie de l'attestation de garantie financière, délivrée par l'organisme garant, pour l'année en cours, **pour chacune des activités exercées**

OU

- Remplir le cadre 9 du formulaire de demande de carte relatif à la non détention de fonds, effets ou valeurs dans l'exercice de l'activité (concerne exclusivement les activités de transaction et de marchand de listes)

➤ **ASSURANCE**

- Copie de l'attestation d'assurance couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle, pour l'année en cours, **mentionnant les activités exercées.**

➤ **FORMATION CONTINUE**

- Justificatif du respect de l'obligation de formation continue :
  - ❖ Pour les cartes expirant à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, 42 heures de formation continue dont au moins 2 heures portant sur la non-discrimination à l'accès au logement **et** au moins 2 heures sur les autres règles déontologiques.

**Pour un ressortissant d'un Etat tiers, établi en France :**

- Un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois, ou à défaut un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative de cet Etat.

La CCI se réserve le droit de vous demander des pièces complémentaires lors de l'instruction de votre dossier.

**L'ancienne carte professionnelle doit être restituée à la CCI.**

**REMUNERATION POUR L'INSTRUCTION ET LA DELIVRANCE DE LA CARTE 130€**  
**Arrêté du 10 février 2020**

**Lors de la délivrance de la nouvelle carte professionnelle, l'ancienne carte professionnelle doit être impérativement restituée à la CCI.**

<sup>1</sup>Pour les mentions principales transactions sur immeubles et fonds de commerce, gestion immobilière, syndic, marchand de listes et accessoires prestations de services, prestations touristiques

<sup>2</sup> Directeur de l'établissement principal pour une entreprise ou du siège social pour une société/association

<sup>3</sup> Tous les représentants légaux et statutaires sans exception